ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 9767

Texte de la question

M. Richard Dell'Agnola attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'avenir de la gynécologie médicale. Aujourd'hui, il existe 1 720 gynécologues en activité ; il n'en restera plus que 200 à l'horizon 2020, soit 10 % des effectifs actuels. Le Comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM) a alerté l'opinion et les pouvoirs publics sur la disparition programmée de ces spécialistes et a demandé la mise en place rapide du diplôme spécifique et autonome de gynécologie médicale. Or le décret créant un diplôme pour cette spécialité n'a pas encore été promulgué au Journal officiel. En conséquence, de nombreux étudiants, pourtant intéressés par cette profession, n'ont pas pu s'inscrire à l'enseignement de cette spécialité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour pérenniser cette spécialité qui joue un rôle important en matière d'information, de prévention, de contraception et de dépistage des cancers féminins dans notre système de santé.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, conscient de l'évolution préoccupante de la démographie des gynécologues médicaux, a rétabli le diplôme dans cette spécialité par le décret n° 2003-85 du 30 janvier 2003. En outre, le ministre a décidé d'ouvrir, au concours de l'internat 2003-2004, 20 places au profit de la gynécologie médicale. Par la suite, le nombre de postes qui pourra être réservé à cette discipline sera fonction de l'évolution des besoins de santé publique, et du nombre d'internes dont bénéficiera l'ensemble des spécialités.

Données clés

Auteur : M. Richard Dell'Agnola
Circonscription : Val-de-Marne (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9767
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 décembre 2002, page 5231
Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6995